

# Communauté Communes Bouzonvillois Trois Frontières

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Phase de concertation

#### Volet du PADD

#### Réunion du 10 juin du territoire vallée de la Moselle à Rustroff

#### Relevé de la réunion

#### Personnes Présentes

Voir feuille de présence en annexe de ce relevé

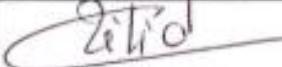
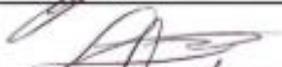
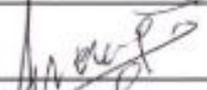
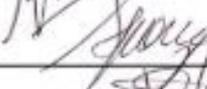
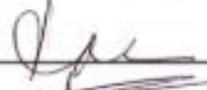
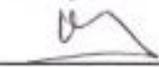
| Remarques et questions   | Réponses   |
|--|--|
| Quelle est le territoire de référence dans l'élaboration du PLUI ?   | Il s'agit du territoire de la CCB3F qui est mobilisé notamment pour la définition des objectifs de développement.  |
| Quel est le lien entre cette procédure et les travaux engagés en 2018-2019 sur la commune de Montenach ?                       | Il n'y en a pas. La procédure mentionnée sur la commune de Montenach concernait la révision de la carte communale. Elle a été approuvée avant la prescription du PLUI en janvier 2021.   |
| Quel document du PLUI a été présenté au conseil municipal de Montenach au cours du premier semestre 2024 ?                     | Il s'agit des orientations de développement du PADD qui a fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal de Montenach comme dans les 39 autres conseils municipaux et au sein du conseil communautaire. Le document présenté ce soir est identique à celui utilisé lors de cette réunion de concertation. Il sera possible de le consulter sur le site internet de la communauté de communes à la rubrique PLUI. |
| Pourquoi n'avez-vous pas proposé la nomination d'habitants (par exemple deux) par territoire pour suivre les travaux du PLUI ? | Cette proposition n'a pas été lors de la phase de définition des mesures de concertation du PLUI. Il a été plutôt proposé de créer des outils d'information et de concertation (site internet, cahier de concertation et réunions publiques).  |
| Qu'entendez-vous par mobilité ?  | Il s'agit des problématiques de déplacement (besoins, motifs, infrastructures) et des politiques publiques mises en œuvre et à promouvoir. A titre d'exemple, la CCB3F participe avec deux autres communautés de communes l'application locale de Blablacar.   |
| Le document d'urbanisme c'est surtout la question des terrains à ouvrir à l'urbanisation.                                      | Non le PLUI est le reflet d'un projet de territoire. Il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble des problématiques (habitat, activités, environnement, mobilité, patrimoine bâti, tourisme, agriculture, foncier...) pour établir l'ambition et parmi le niveau de consommation foncière. Ce dernier est limité   |

|  |  |
|--|--|
|  | par la loi climat et résilience qui fixe l'objectif de réduire de 50 % la consommation foncière entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation foncière enregistrée entre 2011 et 2021.  |
| Qu'est-ce qu'une dent creuse ?   | C'est un terrain situé dans l'agglomération qui n'est pas urbanisé et situé entre deux constructions par exemple. L'urbanisation de ces terrains ne rentre pas en règle générale dans le niveau de consommation foncière.  |
| Les friches sont-elles des espaces prioritaires de développement ?   | Les friches constituent des espaces prioritaires de développement. Il ne rentre pas dans le niveau de consommation foncière. Néanmoins, leur remise sur le marché foncier est parfois plus long en raison des niveaux de pollution qu'il faut prendre en compte.                                     |
| Comment est fixé le contenu du PLUI ?  | Le code de l'urbanisme précise les thèmes et les objectifs à prendre en compte dans la définition et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.  |
| Les crues enregistrées en mai 2024 sont-elles à prendre en compte ?  | Les crues enregistrées sur le Montenach correspondent au moins à une crue centennale voire plus. Des démarches sont en cours pour quantifier exactement le niveau de la crue. Ces informations seront prises en compte dans le PLUI et notamment par rapport au terrain encore non construit.        |
| Les terrains communaux doivent être mobilisés en premier pour le développement résidentiel.  | Lorsque que cette situation se présente, la priorité est en effet donnée aux terrains communaux. Mais les communes ne sont pas toutes dotées.  |
| La priorité donnée au renouvellement urbain va-t-elle réduire l'activité des artisans locaux.  | La restauration du patrimoine bâti est une source d'activité importante pour les artisans locaux. Dans les opérations de renouvellement urbain et de construction en cours, les communes et la communauté de communes constatent que les artisans locaux répondent peu aux consultations organisées. |
| La dégradation du patrimoine bâti peut conduire à un processus général de déqualification d'une rue voire d'un quartier et plus globalement d'un centre village. | Pour le PLUI de la CCB3F c'est un objectif prioritaire comme le montre les objectifs affichés dans le PLUI à la reconquête des petites villes de demain (Sierck les Bains et Bouzonville).   |
| Maintenir la qualité des eaux est une priorité.  | La CCB3F a déjà conduit et soutient des programmes de maintien de la qualité des eaux et notamment sur le plateau de Sierck les Bains.   |
| La protection des éléments composant la trame verte et bleue par exemple de l'ensemble des haies.  | L'objectif est de fixer une hiérarchie dans le niveau de protection des haies. Il s'agit de protéger les éléments structurants de la trame verte et bleue du territoire comme les ripisylves des cours d'eau et la couverture des anciennes voies ferrées.   |
| La protection du patrimoine bâti est essentielle pour maintenir l'identité du territoire.  | Ce choix a été fait par la CCB3F tout en fixant des objectifs équilibrés. La situation de délabrement du fait de l'absence d'entretien du ou des propriétaires peut malheureusement conduire à la disparition du patrimoine. Le PLU ne peut empêcher ce processus.                                   |



Feuille de présence

Feuille de présence  
Réunion de concertation PLUI / PADD Sierckois  
Lieu : Rustroff  
Date : 10 juin 2024

| Nom - Prénom     | Commune      | Signature   |
|------------------|--------------|---|
| Develle Jérôme   | Rustroff     |    |
| Cyron Valérie    | Appen        |    |
| Zilio Françoise  | Kirschraumen |    |
| HAMMOND Hélène   | Sierck       |    |
| Schmidt Stephane | Montenach    |    |
| SAUSY Jéral      | MONTENACH    |    |
| KEGEL Guy        | MONTENACH    |   |
| VEINANGI         | RUSTROFF     |  |
| CASTELLANI JC    | RUSTROFF     |  |
| MACYS Fernand    | Rustroff     |   |
| SPANGY C.        | SIERCK       |  |
| " N.R.           | "            |  |
| Rode Julien      | Moutenach    |  |
| Thobald H.H.     | Rustroff     |  |
| VIGNERON Eline   | Rustroff     |   |
| ENGELBERT Thomas | Rustroff     |  |
| Pellicori Raron  | Rustroff     |  |
| JOYE             | MONTENACH    |  |
| Dally Françoise  | CC BZF       |  |
|                  |              |   |